

TO :
FROM :

MINENVI

REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS

B.P: 571 -Antsahavola - ANTANANARIVO-101

Tél : (261 20) : 22 413.59 – Fax : (261 20) 22 419 19/ 22 304 88

E-mail: minenv@dts.mg / forctnin@wanadoo.mg

LE MINISTRE

Antananarivo, le 09 AUG 2005

N° 736 /05/MINENV-EF/Mi.

à

Monsieur LE MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES –Antananarivo-

Objet: Décision 23/9 IV du Conseil d'Administration du PNUE sur le programme relatif au mercure : Partenariats en tant qu'approche pour réduire les risques pour la santé des êtres humains et pour l'environnement associés aux rejets du mercure et de ses composés dans l'environnement.

Faisant suite à la lettre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement en date du 20 mai 2005 relative à la décision citée en référence,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, les propositions de mon Département, dans le but d'entreprendre l'élaboration des partenariats sur le programme du PNUE concernant la lutte contre la pollution par le mercure.

Aussi, vous serai-je reconnaissant de bien vouloir transmettre lesdites propositions à Monsieur Le Directeur du Service des Substances Chimiques du PNUE.



RABOTARISON Charles Sylvain

Copie à :

- Monsieur John Buccini « Pour information » ✓

Fax: +41 22 797 34 60

TO :
FROM :

MINENVEF

REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS

B.P: 571 -Antsahavola - ANTANANARIVO-101

Tél : (261 20) : 22 413.59 – Fax : (261 20) 22 419 19/ 22 304 88

E-mail: minenv@dts.mg / foretmin@wanadoo.mg

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT :
PNUÉ SUBSTANCES CHIMIQUES
PROGRAMME RELATIF AU MERCURE**

Décision 23/9 IV du Février 2005 du Conseil d'Administration sur le programme relatif au mercure : Partenariats en tant qu'approche pour réduire les risques pour la santé des êtres humains et pour l'environnement associés aux rejets du mercure et de ses composés dans l'environnement.

a) Il s'agira de domaines où les partenariats entre gouvernements et parties prenantes intéressées pourraient être efficaces en ce qui concerne la réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement présentés par les rejets du mercure dans le milieu :

Le Gouvernement de Madagascar souhaite participer, en guise de première mesure tendant à la mise en œuvre avec succès de partenariats, permettant de lutter contre la pollution par le mercure.

Les éléments ci-après sont proposés par notre Gouvernement dans le but d'entreprendre l'élaboration des partenariats au titre de cette initiative.

Madagascar participe depuis l'année 2001 à l'Evaluation Mondiale du Mercure.

Suite à l'application de la décision 22/4 V du 07 Février 2003 du Conseil d'Administration du PNUÉ concernant le programme relatif au mercure, le Gouvernement Malgache a fait des efforts ci-après :

Avril 2004 :

Mise en place d'un comité interministériel dont le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts est le Chef de file (Référence : Lettre N° 414/04/MINENVEF/Mi du 15 Avril 2004). Les autres Départements concernés sont les suivants :

- Ministère de la Santé et du Planning Familial,
- Ministère de l'Énergie et des Mines,
- Ministère de l'Éducation Nationale, de Recherches et de l'Enseignement Supérieure (Centre National de Recherche en Environnement, Université de Madagascar),
- Ministère de la Justice et des Gardes de Seaux,
- Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé,
- Ministère des Télécommunications, des Postes et de la Communications.

Avril 2004 au Juin 2004:

Séances d'Information et de Sensibilisation sur les effets néfastes du mercure pour la santé humaine et l'environnement organisées par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts dans les six provinces dont les décideurs et les représentants des institutions sont les groupe cibles.

Mai 2004 au Juin 2004 :

Exposition sur la pollution par le mercure (sources de rejet, effets néfastes du mercure sur la santé humaine et l'environnement) aux journées nationales de la santé du 30 mai 2004 au 03 juin 2004, organisées par le Ministère de la Santé et du Planning Familial à Antananarivo

TO :
FROM :**Août 2005 :**

Exposition sur la pollution par le mercure (sources de rejet, effets néfastes du mercure sur la santé humaine et l'environnement) à la foire régionale d'Ambatondrazaka (région d'Alaotra Mangoro) du 09 au 13 août 2005.

b) Les buts des partenariats :

- Aider chaque pays surtout les pays en développement ou les pays en économie en transition à élaborer des programmes d'action pour réduire les rejets anthropiques du mercure ayant un impact négatif sur la santé humaine et l'environnement.
- Développer des matériels d'information pour le public, des programmes éducatifs et organiser des campagnes de sensibilisation sur les effets nocifs importants du mercure pour la santé humaine et pour l'environnement.
- Favoriser des partenariats indispensables entre les pays en développement et les pays développés pour réaliser les échanges d'expérience en matière de la lutte contre la pollution par le mercure.
- Aider les pays en développement à dresser des inventaires des utilisations et des rejets du mercures dans le but de déterminer les populations cibles et les écosystèmes exposés.
- Mener et faciliter des activités en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités des membres du comité pour la lutte contre la pollution par le mercure.
- Soutenir sur les plans technique et financière les pays en développement dans leurs efforts pour la lutte contre cette pollution.

c) Le processus et le profil temporel en fonction des quels le partenariat sera élaboré et mise en œuvre :

À Madagascar, le mercure et ses dérivées ne sont pas identifiés, ni quantifiés. Face à l'ignorance de la population Malgache sur les effets néfastes du mercure et de ses composés sur la santé humaine et l'environnement, des actions doivent être menées.

Les perspectives du Comité national pour la lutte contre la pollution par le mercure à Madagascar seront:

- Procéder un inventaire National des utilisations et des rejets du mercure,
- Faire de recensement National des populations exposées au mercure ; et
- Organiser des campagnes nationales d'Information et de Sensibilisation de la population exposée au mercure dans les 6 provinces de Madagascar.

d) Les rôles et responsabilités des partenaires, notamment l'identification des pays chefs de file dans des domaines spécifiques (par exemple un pays développé et un pays en développement pourraient tous les deux jouer en commun le rôle de chef de file) :

- Assister les partenaires sur le plan technique et financière pour la réalisation de la mise en œuvre du programme relatif au mercure.
- Faciliter les échanges d'informations sur le progrès réalisé par les partenaires en matière de la lutte contre la pollution par le mercure.
- Envoyer de compte-rendu sur le progrès fait par chaque pays au comité préparatoire d'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques , au PNUE Substances Chimiques et à toutes les parties prenantes intéressées.

e) Un mécanisme permettant de mettre en œuvre des procédures efficaces de suivi et d'évaluation pour évaluer le déroulement du partenariat et faire rapport à ce sujet :

Dans chaque pays, il est capital de mettre en place une structure responsable de suivi et évaluation de toutes les activités réalisées dans le cadre de partenariat concernant le programme du PNUE relatif au mercure.

TO :
FROM :

Ainsi, un service de suivi et d'évaluation de toutes les activités entreprises dans le cadre de l'environnement existe déjà au sein de la Direction Générale de l'Environnement dans le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts à Madagascar.

Toutefois, un organe de suivi et d'évaluation des activités de lutte contre la pollution par les métaux lourds sera souhaité.

f) On indiquera les ressources techniques et financières pour mettre en œuvre le partenariat éventuel :

- *Ressources humaines :*

A Madagascar, un comité interministériel composé de quinze (15) personnes sera disponible à la réalisation de toutes les activités relatives à la lutte contre la pollution par le mercure dans le cadre du partenariat.

- *Ressources techniques :*

Documents d'information et de formation.

Guide.

Matériels informatiques.

Matériels de communication.

- *Ressources financières :*

Pour mettre en œuvre le partenariat relatif à ce programme, nous proposons de procéder à faire un inventaire national du mercure afin de déterminer la catégorie de la population exposée aux effets nocifs du mercure et de réduire son rejet dans l'environnement à Madagascar.

Enfin, nous voulons donc vous présenter un projet de diagnostic national du mercure à Madagascar.

Identification du projet

1. **Sous Programme :** Evaluation Nationale du Mercure
2. **Titre du Projet :** « Inventaire et Diagnostic National du mercure à Madagascar ».
3. **Numéro du Projet :**
4. **Etendu géographique :** Madagascar, dans les 6 provinces.
5. **Agence de Coopération :**
6. **Durée du Projet :** 6 mois.
7. **Début :**
8. **Fin :**
9. **BUDGET ESTIMATIF :**
(1\$US: 10.000FMG)

ACTIVITES	COÛT (en US \$)
Formation préliminaire des membres du comité	1 153
Enquêtes dans les 6 provinces	13 776
Analyse et rédaction	3 000
Multiplication de document	3 000
Atelier national de validation de données (2 jours).	4 600
Imprévue	1 000
TOTAL.....	26 529

Coût du Projet : 26 529 US \$

g) On mentionnera les consultations entre parties prenantes et autres partenaires intéressés :

A Madagascar, les différents Départements ministériels, parties prenantes sont:

- Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts,
- Le Ministère de la Santé et du Planning Familial,
- Le Ministère de l'Energie et des Mines,

TO :
FROM :

- Le Ministère de l'Éducation Nationale, de Recherches et de l'Enseignement Supérieure (Centre National de Recherche en Environnement, Université de Madagascar),
- Le Ministère de la Justice et des Gardes de Seaux,
- Le Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé,
- Le Ministère des Télécommunications, des Postes et de la Communications ;

h) On donnera toutes les coordonnées nécessaires pour permettre de se mettre en rapport avec le Gouvernement et les parties prenantes intéressés afin qu'un suivi soit possible avec d'autres parties intéressées ainsi qu'entre ces parties :

Ministère des Affaires Etrangères
Antananarivo 101 MADAGASCAR
Tél. 261 20 22 643 22/211 98
Fax: 261 20 22 344 84
E-mail (Responsable des Affaires Environnementales): boliah@yahoo.fr

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
B.P 571 Antsahavola Antananarivo 101 MADAGASCAR
Tel : (261 20) 22 639 72/ 22 413 59 Fax : (261 20) 22 419 19/ 22 304 88
E-mail : minenv@dts.mg / foretmin@wanadoo.mg.